



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 59831

## Texte de la question

M. Jean-Louis Bricout attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la réforme du permis de conduire. La commission de réforme du permis de conduire vient de remettre un rapport dans lequel elle préconise plusieurs mesures destinées à réduire les délais d'examen, à diminuer des coûts qui demeurent élevés pour les jeunes candidats et leurs familles, et à baisser le taux de mortalité sur la route. Parmi ces recommandations concernant l'organisation de l'examen, figurent notamment l'avancement de la conduite accompagnée à l'âge de quinze ans et le raccourcissement du délai entre l'obtention de l'examen du code de la route, et les premières leçons de conduite. Si cette mesure semble intéressante, elle interroge quant aux moyens qui seront mis en œuvre afin que les jeunes, dont les parents n'ont pas de voiture personnelle, ne soient pas exclus du dispositif de la conduite accompagnée par manque de moyens. Aussi, et compte tenu de l'importance d'avoir le permis de conduire pour un jeune notamment dans les zones rurales, pour se déplacer, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les orientations du Gouvernement afin de garantir le plus large accès à tous à la conduite accompagnée.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Louis Bricout](#)

**Circonscription :** Aisne (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 59831

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [8 juillet 2014](#), page 5767

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)